



Résumé du Conseil Municipal

Mardi 13 septembre 2016

Ordre du jour :

- Spectacle la « Nuit des Camisards » - Commune des Plans,
- Convention de retrait de la compétence « Éclairage Public » au SMEG.

1/ SPECTACLE LA « NUIT DES CAMISARDS » - COMMUNE DES PLANS

Monsieur le Maire rappelle que la commune a organisé le spectacle « La Nuit des Camisards » jeudi 11 août 2016 et qu'un accueil a été prévu par l'association « Les Amis de la Nuit des Camisards » proposant aux spectateurs, restauration rapide et boissons.

Il rappelle qu'il a été convenu avec cette association que l'achat d'alimentation et de boissons serait payé par la mairie et remboursé par les recettes de leurs ventes.

La totalité de la recette qui s'élève à 1 369 euros sera versée sur le compte libéralité de la commune, reçu N° 7713 en liquide. Le décompte des frais engagés par la Mairie sera réalisé lorsque la totalité des factures sera réglée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 1 369 euros en liquide sur le compte libéralité n° 7713.

L'établissement LECLERC d'Alès a fait un don de 1 500 euros par chèque pour soutenir cette manifestation en participant aux frais nécessaires à l'organisation de cette soirée.

Le Conseil Municipal unanime mandate Monsieur le Maire pour déposer ce chèque de 1 500 euros sur ce même compte libéralité n° 7713.

2/ CONVENTION de RETRAIT de la COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » au SMEG.

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de l'année 2014 tous les SIE (Syndicats Intercommunaux d'Électrification) ont été regroupés en un seul Syndicat Départemental, le SMEG. (Syndicat Mixte d'Électrification du Gard)

Le SIE de Brouzet-lès-Alès qui regroupait 11 communes, avait la compétence Éclairage Public que le SMEG n'a pas souhaité garder.

Le Conseil Municipal du 02 juin 2014 a voté le retrait de cette compétence au SMEG. Compétence qui est redevenue communale depuis.

Les actifs de l'Éclairage Public de l'ancien SIE de Brouzet les Alès s'élèvent à 1 158 065,00 euros. Les actifs de chaque commune sont répartis au prorata des habitants. Pour la commune des Plans ils s'élèvent à 24 850,72 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession d'actifs de l'Éclairage Public qui s'élèvent à 24 850,72 Euros.

La séance est levée à 19h25